

DROITS D'INSCRIPTION 600,00 €	puis		
	Modalité A	Modalité B	Modalité C
	Règlement comptant à la rentrée	Règlement en 4 fois (1)	Règlement en 9 fois (2)

1 ^{er} CYCLE BTS			
BTS toutes sections confondues	4 100 €	1 063 € x 4	489 € x 9
Coût total annuel	4 700 €	4 850 €	5 000 €

2 ^{ème} CYCLE			
Bachelor S.C.M.D. & R.D.C.	4 300 €	1 113 € x 4	511 € x 9
Coût total annuel	4 900 €	5 050 €	5 200 €
MBA Management Commercial et Stratégie e-business	4 900 €	1 263 € x 4	578 € x 9
Coût total annuel	5 500 €	5 650 €	5 800 €
Diplôme de Comptabilité et de Gestion	4 300 €	1 113 € x 4	511 € x 9
Coût total annuel	4 900 €	5 050 €	5 200 €
Bachelor Administrateur des Systèmes d'Information	5 100 €	1 313 € x 4	600 € x 9
Coût total annuel	5 700 €	5 850 €	6 000 €
MBA Expert en Système Informatique année 1	5 600 €	1 438 € x 4	656 € x 9
Coût total annuel	6 200 €	6 350 €	6 500 €
MBA Expert en Système Informatique année 2	6 100 €	1 563 € x 4	711 € x 9
Coût total annuel	6 700 €	6 850 €	7 000 €

Dates d'échéances :

(1) 10 septembre - 10 octobre - 10 décembre et 10 février de l'année scolaire

(2) du 10 septembre au 10 mai de l'année scolaire

Le tarif modalité C correspond au prix normal de la formation.

Les tarifs des modalités A et B comprennent des escomptes pour paiement anticipé.

REGLEMENT DES ECHEANCES

- Règlement par chèques bancaires Règlement par prélèvements bancaires (RIB à fournir)

CONDITIONS PARTICULIÈRES DU CONTRAT

À, le

Signature de la Direction d'ITIS

Signature de l'étudiant ou de son représentant légal. (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Année universitaire 2022 - 2023 : 1^{ère} année 2^{ème} année

FORMATIONS

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> BTS Management Commercial Opérationnel (MCO) | <input type="checkbox"/> BTS Services Informatiques aux Organisations (SIO) |
| <input type="checkbox"/> BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client (NDRC) | <input type="checkbox"/> Bachelor Responsable de Développement Commercial |
| <input type="checkbox"/> BTS Commerce International (CI) | <input type="checkbox"/> Bachelor Stratégie Commerciale et Marketing Digital |
| <input type="checkbox"/> BTS Professions Immobilières (PIM) | <input type="checkbox"/> MBA Management Commercial et Stratégie e-business |
| <input type="checkbox"/> BTS Gestion de la PME (GPME) | <input type="checkbox"/> Diplôme de Comptabilité et Gestion (DCG) |
| <input type="checkbox"/> BTS Support à l'Action Managériale (SAM) | <input type="checkbox"/> Bachelor Administrateur des Systèmes d'Information |
| <input type="checkbox"/> BTS Comptabilité et Gestion (CG) | <input type="checkbox"/> MBA Expert en Système Informatique |
| <input type="checkbox"/> BTS Communication (COM) | |

ÉTUDIANT

Nom :
 Prénom(s) :
 Né(e) le : à : Département :
 Nationalité :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Pays :
 Tél. Fixe : Tél. Mobile :
 E-Mail (En Majuscule) :

PHOTO D'IDENTITÉ

COORDONNEES DES PARENTS / TUTEURS (OBLIGATOIRE)

Nom des parents / tuteurs :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Pays :
 Tél. Fixe : Tél. Mobile :
 Tél. Mobile :
 E-Mail (En Majuscule) :

BACCALAUREAT

Indiquez votre numéro I.N.E. (mentionné sur votre relevé de Baccalauréat) :
 Baccalauréat passé : Année de passage :
 Lycée d'inscription en terminale :

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

- Le présent dossier doit être intégralement rempli et signé (pages 1-2-3) (caution dûment remplie et signée par les parents)
- L'intégralité des règlements (soit 1 chèque de la totalité, 4 ou 9 chèques à encaisser) ou un RIB pour prélèvements
- Photocopie de la Carte Nationale d'Identité ou permis de séjour autorisant à travailler, ou visa long séjour
- 1 photo d'identité (nom et prénom du candidat inscrits au dos)
- Attestation CVEC

Tout dossier incomplet ne sera pas traité par les services d'ITIS

VOLET D'INSCRIPTION ANNEE UNIVERSITAIRE 2022 – 2023

Nous soussignés,

Demeurant :

Agissant en qualité de représentants légaux ou garants de

confirmons par le présent contrat son inscription définitive à la formation suivante :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> BTS Management Commercial Opérationnel (MCO) | <input type="checkbox"/> BTS Services Informatiques aux Organisations (SIO) |
| <input type="checkbox"/> BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client (NDRC) | <input type="checkbox"/> Bachelor Responsable de Développement Commercial |
| <input type="checkbox"/> BTS Commerce International (CI) | <input type="checkbox"/> Bachelor Stratégie Commerciale et Marketing Digital |
| <input type="checkbox"/> BTS Professions Immobilières (PIM) | <input type="checkbox"/> MBA Management Commercial et Stratégie e-business |
| <input type="checkbox"/> BTS Gestion de la PME (GPME) | <input type="checkbox"/> Diplôme de Comptabilité et Gestion (DCG) |
| <input type="checkbox"/> BTS Support à l'Action Managériale (SAM) | <input type="checkbox"/> Bachelor Administrateur des Systèmes d'Information |
| <input type="checkbox"/> BTS Comptabilité et Gestion (CG) | <input type="checkbox"/> MBA Expert en Système Informatique |
| <input type="checkbox"/> BTS Communication (COM) | |

Au titre de cette inscription, nous versons des droits d'un montant de 600 euros, que nous effectuons par un versement unique ce jour. Le tarif n'inclut pas l'achat de matériel pédagogique, livres scolaires, ni l'inscription aux examens de Second Cycle ou au BDE.

Nous confirmons que nous avons pris connaissance des frais et modalités liés à la formation choisie ci-dessus et figurant au verso de ce document. Nous choisissons :

- Modalité A Modalité B* Modalité C*

Les sommes sont dues au jour de la date d'exigibilité fixée dans le contrat d'études valant conditions particulières. Le défaut de paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues au CFA ITIS, et fera courir le taux d'intérêt contractuellement prévu sans mise en demeure préalable. Le taux d'intérêt contractuel est fixé sur la base du taux des avances de la Banque de France, augmenté de deux points. Les intérêts commenceront à courir de plein droit dès le lendemain de la date d'exigibilité des sommes.

En cas de procédure contentieuse nous nous engageons à assurer pleinement et sans possibilité de discussion le paiement de la totalité des frais liés au recouvrement de notre créance auprès du CFA ITIS, quelles que soient leur nature.

Le CFA ITIS se réserve la possibilité d'exclure de l'école l'élève qui n'aura pas régularisé sa situation, et ce jusqu'à complet paiement des sommes dues. Nous nous engageons à respecter l'échéancier choisi. En cas de retard important de paiement, le CFA ITIS pourra être amené à suspendre sa prestation de formation, voire à interrompre définitivement. En cas de rejet de paiement par la banque, une majoration de 20 euros par règlement rejeté nous sera facturée. Nous avons pris note qu'en cas de changement de modalité en cours d'année, le coût total de la scolarité sera réévalué.

Avant la rentrée des classes, l'étudiant a la possibilité de résilier son contrat dans les conditions suivantes, par lettre recommandée avec accusé de réception, en exposant le motif de résiliation :

- Si la résiliation intervient dans les 7 jours au maximum après l'inscription, et au moins 60 jours avant la rentrée des classes, ces deux conditions étant cumulatives, la totalité des sommes versées par l'élève lui seront restituées ;
- Si la résiliation intervient plus de 7 jours après son inscription, et au moins 60 jours avant la rentrée des classes, seuls les frais fixes d'inscription resteront acquis à ITIS, à titre d'indemnité de résiliation ;
- Si la résiliation intervient moins de 60 jours avant la rentrée des classes, la totalité des frais d'inscription et des frais de scolarité resteront dus au CFA ITIS, à titre de clause pénale.

La résiliation du présent contrat à l'initiative de l'étudiant, sera considérée comme un désistement si elle intervient après la rentrée des classes. En cas de désistement au cours de l'année scolaire, l'ensemble des frais d'inscription et des frais de scolarité pour la totalité de la formation resteront dus au CFA ITIS. Néanmoins, en cas de force majeure dûment justifiée (décès de l'élève, cas d'une maladie nécessitant une hospitalisation de deux mois consécutifs) contraignant l'étudiant à renoncer définitivement à sa formation, ne seront dues que les sommes correspondant aux heures de formation réellement effectuées, prorata temporis.

Nous avons pris note que les sommes versées seront remboursées dans leur intégralité, à la condition exclusive d'échec au baccalauréat, sur présentation d'un justificatif d'inscription en redoublement de terminale pour les candidats à un programme de BTS.

Quel que soit l'échéancier choisi, il correspond à une facilité de règlement accordée par le CFA ITIS et ne peut en aucun cas être considéré comme un fractionnement du volume de cours dispensé.

Des clauses particulières pourront être indiquées en page 4 de ce contrat et contre signées par les 2 parties.

* Nous joignons l'autorisation de prélèvement complétée et signée accompagnée du RIB

À, le		À, le
Signature des représentants légaux ou garants (précédée de la mention « lu et approuvé »)	Signature de l'Etudiant	Signature de la Direction d'ITIS et cachet

ETUDIANT

M

Demeurant au

Ci-dessous dénommé "l'étudiant"

A contracté avec la SARL ITIS – 128 Allée des Champs Elysées – Immeuble l'Européen – 91042 EVRY COURCOURONNES CEDEX

Un contrat de formation initiale pour l'année scolaire 2022-2023

ACCEPTATION DE LA CAUTION

Je soussigné

Demeurant au

Né(e) le à Pays

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Nom employeur : Téléphone professionnel :

Mail :

Lien avec l'Etudiant :

Déclare accepter de me porter caution solidaire de l'étudiant.

En renonçant aux bénéfices de discussion et de division, après avoir pris connaissance de toutes les conditions figurant sur ce contrat.

Je serai tenu de satisfaire à toutes les obligations de l'étudiant ci-dessus désigné en cas de défaillance de sa part, c'est-à-dire s'il ne respectait pas ses propres engagements, à l'égard de la SARL ITIS, notamment lorsque cette défaillance entraîne l'exigibilité anticipée des sommes dues. J'accepte les éventuelles prorogations de délais ou tout plan d'apurement susceptibles d'être accordées à l'emprunteur.

Toutefois, je ne pourrai me prévaloir de ces prorogations de délais ou d'apurement, ni des éventuelles remises consenties à l'emprunteur soit à l'amiable, soit judiciairement.

Mon engagement sera exigible en cas d'ouverture à l'encontre de l'étudiant, et ce, même si la créance n'est pas encore exigible à l'égard de ces derniers :

- D'une procédure de surendettement des particuliers en application des articles L 331-1 et suivants du code de la consommation,
- D'une procédure de règlement amiable en application de la loi du 1er mars 1984,
- D'un redressement judiciaire ou d'une liquidation judiciaire en application de la loi du 25 janvier 1985.

Si je viens à décéder, j'accepte qu'il y ait indivisibilité entre mes héritiers ou ayants droit.

Je m'engage à avertir immédiatement la SARL ITIS de tout changement de mon adresse.

En me portant caution de (nom et prénom de l'étudiant) dans la limite de la somme due par l'étudiant au titre de sa scolarité, soit un maximum de 6 000.00 euros (SIX MILLE EUROS) par année scolaire, couvrant le paiement du principal, des intérêts et, le cas échéant, des pénalités ou intérêts de retard et pour la durée de 1 an, je m'engage à rembourser à la SARL ITIS les sommes dues sur mes revenus et sur mes biens si l'étudiant, n'y satisfait pas lui-même.

En renonçant au bénéfice de discussion défini à l'article 2298 du Code Civil et en m'obligeant solidairement avec l'étudiant, je m'engage à rembourser le créancier sans pouvoir exiger qu'il poursuive préalablement l'étudiant.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'application et de règlement fixés dans ce présent contrat.

DATE ET SIGNATURE

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER DE CAUTIONNEMENT

- Pièce d'identité
- RIB

Tout dossier incomplet ne sera pas traité par les services d'ITIS.

MEDIATEUR DE LA CONSOMMATION - AME CONSO
En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, le médiateur de la consommation s'efforcera de trouver une solution amiable. A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel. La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO, www.mediationconso-ame.com, soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 11 Place Dauphine – 75001 PARIS

DONNEES PERSONNELLES - RGPD - BLOCTEL
Le CFA Itis Formation s'engage à ne pas vendre, louer ou divulguer d'une façon quelconque votre adresse électronique ou toute autre information personnelle. Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), nous vous informons que les données que vous nous communiquez font l'objet d'un traitement informatisé dont le CFA Itis est responsable. Pour exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition au traitement de vos données personnelles, ainsi qu'un droit à la limitation et à la portabilité de vos données, vous pourrez adresser, à tout moment, un mail à contact.rgpd@itis-formation.com. Vous pouvez aussi introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente (la CNIL). Conformément à l'article L223-1 du code de la consommation, si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez vous inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site bloctel.gouv.fr.